

officiels a complètement disparu et des permis d'importation ne sont requis que pour 320 des 11 950 produits du système harmonisé des tarifs du Mexique.

À cause de cette libéralisation du commerce, il est beaucoup plus facile d'importer du matériel de télécommunications. Les tarifs douaniers maximaux ont été abaissés à 20 % et il ne faut se procurer des permis d'importation que pour importer des pièces de standards et de modems. Le matériel de télécommunications importé n'est donc assujéti qu'à un droit sur la valeur d'au plus 20 % calculé sur le montant de la facture. Un frais de traitement en douane de 0,6 % est également calculé sur ce montant. Une taxe de 15 % sur la valeur ajoutée est ensuite calculée sur la valeur globale des deux taxes et du montant de la facture. Certains fabricants qui utilisent des intrants importés pour leurs produits aux termes d'un programme de fabrication approuvé par le gouvernement du Mexique peuvent être dispensés de payer le droit ou la TVA, voire les deux, ou se les faire rembourser. Les matières premières, les machines et les produits intermédiaires utilisés pour fabriquer ou assembler des produits d'exportation peuvent généralement être importés en franchise ou sous caution. Le matériel de télécommunications importé au Mexique doit être conforme à certaines normes internationales et l'importateur doit souvent obtenir un permis d'homologation spéciale du SCT pour pouvoir le vendre au Mexique. Le Mexique a surtout utilisé les normes européennes du CCITT sur le matériel de télécommunications. On peut obtenir des renseignements additionnels auprès des courtiers en douane du Mexique ou directement auprès des douanes mexicaines.

Aucune norme métrique officielle ne s'applique aux produits importés au Mexique. Mais, étant donné que le système métrique est, en vertu de la loi, le système officiel des poids et mesures au Mexique, les importateurs exigent habituellement un étiquetage en unités métriques pour les produits emballés; le système anglais est toutefois utilisé lui aussi. Un étiquetage faisant appel aux deux systèmes est également accepté. Les produits importés doivent être étiquetés en espagnol et les renseignements suivants doivent être apposés : le nom du produit, la raison sociale et l'adresse du fabricant, le contenu net, le numéro de série de la pièce d'équipement, la date de la fabrication, les spécifications électriques, des mises en garde pour les produits dangereux, des instructions sur l'utilisation, la manutention et la conservation du produit, et sur certaines conditions à respecter. Le Mexique utilise le Système international d'unités (SI). Le courant a une fréquence de 60 Hz et des tensions nominales de 110, 220 et 400 V. Des courants triphasé et monophasé de 230 V sont également disponibles.

Ambassade du Canada
Mexico
Mars 1990